

Acte de mariage de THERIN François Louis Alphonse et PECKRE Julie
Joséphine [36]x[37]

L'an mil huit cent cinquante, le trente du mois de septembre à neuf heures du matin, par-devant nous Charles Anselme Constantin FRETIN, maire et officier de l'état civil de la commune de Quesnoy-sur-Deûle, chef lieu de canton, arrondissement de Lille, département du Nord, ont comparu publiquement en notre maison commune pour contracter mariage, d'une part, François Louis Alphonse THERIN, âgé de trente et un ans, cloutier, né et domicilié à Deûlemont, fils majeur et légitime de Jean Baptiste Désiré Joseph THERIN, maçon, et de Jeanne Rose Joseph BOUCHERIE sons épouse, sans profession, domiciliés audit Deûlemont, ici présents et consentant audit mariage ; d'autre part Julie Joséphine PECKRE, âgée de vingt-six ans, couturière, née et domiciliée audit Quesnoy, fille majeure et légitime de Pierre Antoine PECKRE et d'Amélie DUHAMEL, son épouse, journaliers domiciliés audit Quesnoy, ici présents et consentant. Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites conformément à la loi, dans cette commune et dans celle de Deûlemont, les dimanches quinze et vingt-deux septembre présent mois, à l'heure de midi, ainsi qu'il est constaté par le certificat délivré par le maire de cette dernière commune. Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisons droit à leur réquisition, et après avoir donné lecture dudit certificat, des actes de naissance des futurs époux et du chapitre VI du titre du code civil intitulé du mariage, sur les droits et devoirs respectifs des époux, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom

de la loi que lesdits François Louis Alphonse THERIN et Julie Joséphine PECKRE sont unis par mariage. Ainsi fait en présence de Augustin LESAFFRE, âgé de soixante-cinq ans, marchand de lin domicilié à Deûlemont, grand-oncle du côté maternel de l'époux, de Jean Baptiste Joseph THERIN, âgé de trente-trois ans, maçon, domicilié à Deûlemont, frère de l'époux, de Isidore Joseph PECKRE, âgé de vingt et un ans, journalier, domicilié en cette commune, frère de l'épouse, et de Charles Honoré Joseph PECKRE, âgé de vingt-deux ans, peigneur de laine, domicilié en cette commune, frère de l'épouse. Les époux et le deuxième témoin ont déclaré ne savoir signer ; les pères et mères respectifs des époux et le premier, troisième et quatrième témoins ont signé avec nous le présent acte, le tout après qu'il leur en a été fait lecture.